

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| DCM20200225.3 | <u>Séance du 25 février 2020 à 18h30</u> |
| | L'an deux-mille-vingt du mois de février le vingt-cinq février le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. |
| NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 février 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 février 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. | |
| <u>Etaient présents</u> | |
| <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u> | |
| Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. | |

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA SOCIETE HABITAT RESIDENCES 21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition des parcelles de terrain actuellement propriété de la société Habitat Résidences 21, dont le siège social est situé 11 rue Philippe Goudey – 25400 EXINCOURT constituant principalement la voirie de plusieurs lotissements dont les références cadastrales et la contenance sont définies ci-dessous :

| Références cadastrales | | Contenance en m ² | Lieu |
|------------------------|--------|------------------------------|----------------------|
| section | numéro | | |
| AD | 461 | 1559 | Rue Alfred Foct |
| AP | 74 | 605 | Rue des Pruniers |
| AP | 103 | 40 | Rue des Pruniers |
| AP | 104 | 418 | Rue des Pruniers |
| AP | 112 | 752 | Rue des Pruniers |
| AT | 436 | 60 | Rue de la Chenevière |
| AT | 459 | 5 | Rue de la Chenevière |
| AT | 463 | 279 | Rue de la Chenevière |
| AT | 464 | 294 | Rue de la Chenevière |
| AN | 256 | 80 | Rue Louis Pergaud |
| AN | 357 | 569 | Rue Marcel Aymé |
| AT | 465 | 212 | Rue des Vergers |

L'acquisition de ces parcelles se fera à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié et autres frais annexes seront pris en charge intégralement par la société Habitat Résidences 21.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ces parcelles de terrain.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 10 février 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- accepte l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus à l'euro symbolique à la société Habitat Résidences 21 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 25 février 2020

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET